

Informations de base concernant la situation actuelle et le variant Omicron

- → Il convient d'accorder la plus grande importance à la réduction des risques
- → Porter un masque autant que possible: cela permet une meilleure protection vis-à-vis d'Omicron même pour les personnes vaccinées/guéries!
- \Rightarrow Se concentrer sur ce qui a fait ses preuves: se laver les mains, garder les distances, éviter les grands rassemblements
- → En cas de doute, **réduire les capacité**s; limiter ou échelonner les groupes; **reporter les événements**; organiser des événements sans public
- → pour les tournois nationaux ou les groupes plus grands, il serait judicieux de mettre sur pied la règle des 3G pour les catégories U16 également

Règles pour le sport selon l'ordonnance COVID-19 situation particulière, état au 20.12.2021

Non vaccinee et non guerie

seulement des actifs sans masque

	Oui Oui	Oui Oui Oui
	Oui Oui	Oui Oui Oui
2G, dernière vaccination/guérison il y a plus de 4 mois (>120 jours), sans test	s test Oui Oui	s test Oui Oui Oui
	Oui Non	Oui Non possible avec test (3G)
Sport	Sport de masse U16 Sport de masse	Sport de masse U16 Sport de masse 16+ ² Sport de performance
	Athlètes	Athlètes

Masque fortement recommandé			Oui		2G, vaccination complète, rappel ou guérison <120 jours	
Masque fortement recommandé			Oui		2G, avec test (test rapide antigénique <24h; test PCR <72h)	
			avec masque		2G, dernière vaccination/guérison il y a plus de 4 mois (>120 jours), sans test	Intériors, concincs, sum
			3G (avec masque)		Non vaccinée et non guérie (employée par le club)	Entraînelire coaches staff
			Non		Non vaccinée et non guérie (sans être employée par le club)	
seulement des actifs sans masque	3G	3G	3G	Oui	Manifestation > 1000 participant(e)s (autorisation du canton)	
seulement des actifs sans masque	3G	3G	3G	Oui	Manifestation > 300 participant(e)s	Extérieur
seulement des actifs sans masque	Oui	Oui	Oui	Oui	Manifestation < 300 participant(e)s	
seulement des actifs sans masque	Oui	Oui	Oui	Oui	2G, vaccination complète, rappel ou guérison <120 jours	
seulement des actifs sans masque	Oui	Oui	Oui	Oui	2G, avec test (test rapide antigénique <24h; test PCR <72h)	(règle 2G+)
seulement des actifs sans masque	Non	Oui	Non	Oui	2G, dernière vaccination/guérison il y a plus de 4 mois (>120 jours), sans test	Intérieur sans masque

	IIIcalledi	בוונו מוווכמוט, כטמכווכט, טנמוו	Entraîneurs coaches staff	
2G, vaccination complète, rappel ou guérison <120 jours	2G, avec test (test rapide antigénique <24h; test PCR <72h)	2G, dernière vaccination/guérison il y a plus de 4 mois (>120 jours), sans test	Non vaccinée et non guérie (employée par le club)	Non vaccinée et non guérie (sans être employée par le club)
Oui	Oui	avec masque	3G (avec masque)	Non
Masque fortement recommand	Masque fortement recommand			

l'exploitant(e) peut librement limiter l'accès à son établissement aux personnes vaccinées ou guéries, avec présentation d'un certificat de test (2G+

3G: vacciné ou guéri ou testé

2G: vacciné ou guér

2G+: a) vaccination complète, rappel ou guérison <120 jours ou b) vaccination complète, rappel ou guérison >120 jours et test

Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (Ordonnance COVID-19 situation particulière, état au 20.12.2021)

Art. 3a
Art. 13
Art. 114
Art. 15
Art. 16
Art. 20
Art. 25 Restrictions d'accès

Personnes dans les espaces accessibles au public des installations et des établissements

Dispositions particulières pour les discothèques et les salles de danse et pour les installations et les établissements de domaines de la culture, du divertissement, des loisirs et du sport

Manifestations à l'extérieur

Manifestations à l'intérieur

Dispositions particulières pour les grandes manifestations

Dispositions particulières pour les activités culturelles ou sportives

Section 5: Mesures de protection des employés; Art. 25 Mesures de prévention

² titulaires d'une Swiss Olympic Card or/argent/bronze/élite ou d'une Swiss Olympic Talent Card nationale/régionale ou membre d'un cadre national

² sportives et sportifs d'une ligue professionnelle ou semi-professionnelle ou d'une ligue nationale de la relève